

OBSERVATOIRE

DES SERVICES



ILLE-ET-VILAINE

OBJET DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU POTABLE

Chaque année, le SMG Eau 35 établit une photographie du service d'eau potable sur l'Ille-et-Vilaine, décrivant son organisation, le patrimoine, ainsi que les performances des systèmes de production et de distribution de l'eau.

Cette synthèse permet une vision d'ensemble sur le département, propice aux débats sur les problématiques de l'eau.

Elle constitue également un outil de transparence pour les acteurs de l'eau et les citoyens quant au service public de l'eau sur le département.



LE CONTENU DE L'OBSERVATOIRE EST LE SUIVANT :

- Les caractéristiques des collectivités en charge de la production et de la distribution d'eau potable;
- Les données techniques sur :
 - les ressources en eau du département
 - les volumes d'eau mobilisés
 - la performance des réseaux ;
- ▲ La gestion patrimoniale et financière des collectivités de l'eau ;
- ▲ Les prix de l'eau observés sur le département
- ♦ La solidarité.

DONNÉES EXPLOITÉES

Les données concernant l'exercice 2018 ont été recueillies dans les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) des collectivités, réalisés pour la plupart par le SMG Eau 35.

La majeure partie des données brutes est disponible sur le site national <u>www.services.eaufrance.fr</u>.

Édito

AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU



n 2018 comme depuis maintenant 4 ans, la consommation a fortement augmenté sur le département alors qu'hydrologiquement nous étions sur une année « normale ». Si nous pouvons nous réjouir du dynamisme économique et démographique de l'Ille-et-Vilaine, gardons bien en tête que l'eau est un bien limité et fragile.

De nombreux efforts ont déjà été accomplis par les services en charge de l'eau potable avec une amélioration du rendement des usines, voire des réseaux (même si cela reste à confirmer). Ainsi, le taux de renouvellement moyen des canalisations s'établit à 0,93%/an sur les 5 dernières années et progresse également en milieu rural. A noter que parallèlement le prix a légèrement baissé, notamment du fait d'une concurrence accrue entre les opérateurs.

Mais l'amélioration des rendements techniques a ses limites et l'équilibre entre la ressource et les besoins est précaire. Tous les leviers doivent être activés et tous les acteurs doivent se mobiliser pour économiser l'eau et mieux la gérer.

2018 a marqué le début d'une évolution d'importance en terme de gouvernance : quelques EPCI (communauté de communes, communauté d'agglomération) ont pris la compétence eau potable qui devient obligatoire pour les EPCI en 2020 (sauf dérogation). La loi NOTRe est en train de modifier substantiellement le paysage de l'eau potable sur notre département. Lier l'eau, l'urbanisme et le développement économique est sans doute judicieux mais il ne faudrait pas que cela entraine une diminution de l'intérêt porté à l'eau.

Outre le changement de maître d'ouvrage, les limites des territoires vont aussi évoluer. Cela entraine un certain nombre de complications : les transferts de biens, la multiplication des achats et vente d'eau entre secteurs et, puisqu'on est dans l'observatoire, la perte de l'historique des données souvent liées aux syndicats. Les analyses d'évolution ne pourront donc se faire qu'à l'échelle du département pendant plusieurs années.

Je souhaite personnellement que les savoir-faire et les solidarités qui ont été développés depuis 25 ans se renforcent, notamment sur les problématiques de l'évolution de la ressource.

Pour vous aider dans les décisions à venir, vous trouverez dans ce document des bases solides d'analyse sur lesquelles, vous, les nouveaux élus notamment, vous pourrez compter.

Bonne lecture





L'EAU POTABLE EN 2018

PRÉLÈVEMENT DE L'EAU //page 12

17 CAPTAGES D'EAU SUPERFICIELLE **72% des volumes prélevés**



52 CAPTAGES D'EAU SOUTERRAINE

69 unités de captages en service en 2018

61 210 000 m³ prélevés

98% des volumes prélevés sont protégés par un périmètre de protection

//page 16

TERRITORIALE

STATEMENTALE

COLLECTIVITÉS

DISTRIBUTRICES

5 SYNDICATS MIXTES

DE PRODUCTION

1 COLLECTIVITÉ EAU DU

BASSIN RENNAIS (CEBR)

1 SYNDICAT

DÉPARTEMENTAL

SMG Eau 35



PRODUCTION D'EAU

- 58 usines de potabilisation
- \$ 57 042 000 m³ produits (92,5% des besoins)

100% des analyses bactériologiques conformes 98% des analyses physico-chimiques conformes

LES ÉCHANGES D'EAU //page 14

518 000 m³ exportés (0,8%)

4 623 000 m³ importés (7,5%)

61 147 000 m³ mis en distribution (99,2%)

LES ÉCHANGES D'EAU AVEC LES DÉPARTEMENTS VOISINS



DISTRIBUTION DE L'EAU

PERFORMANCES DES RÉSEAUX

//page 24

GESTION
PATRIMONIALE
//page 28

12,9% de pertes d'eau (7 924 000m³)

87,1% de rendement RPQS (moyenne nationale : 79,6%)

18 200 km de canalisation

BESOINS EN EAU //page 18

- VOLUME CONSOMMÉ: 52 954 000 m³
 soit une augmentation de 10% sur 4 ans
- POPULATION DESSERVIE: 1 071 900 habitants (+4,5% sur 4 ans) 503 000 abonnés
- © CONSOMMATION PAR HABITANT : 135 L/habitant/jour

99,9% des analyses bactériologiques conformes 99,9% des analyses physico-chimiques conformes

LE PRIX DE L'EAU //page 32



Prix moyen de l'eau : 2,36€/m³

LE PRIX DE L'EAU DIMINUE EN ILLE-ET-VILAINE

SOMMAIRE

Introduction	2
Synthèse	4

L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

PAGE	06
1 /\UL	\sim

L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable	6
La taille des collectivités de l'eau potable	8
Les collectivités urbaines et rurales	8
Les compétences des services d'eau potable	9
Les modes de gestion des services d'eau potable	10

LES RESSOURCES EN EAU

PAGE **12**

•	Les prélèvements d'eau dans le département	12
•	Les échanges d'eau	14
•	La protection de la ressource	16
•	La qualité de l'eau	17

LES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE

PAGE **22**

•	La population desservie	18
۵	Les volumes consommés	18



UNE ACCÉLÉRATION DES BESOINS EN EAU : SOUTENABLE ?

Les beso	ins en eau			
la ruptur	e des tend	ances		2

on equilibre precaire du bilan	
besoins/ressources	2

Les nouvelles perspectives : des besoins supplémentaires en eau potable 21

Les solutions à développer
 23

30

LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

PAGF 24

•	Le rendement de distribution	24
•	Les indices linéaires de pertes et	

de volumes non comptés 25

Les performances des collectivités distributrices 26

LA GESTION PATRIMONIALE ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

PAGE **28**

La connaissance et le renouvellement des réseaux 28

LE PRIX DE L'EAU POTABLE

PAGE **31**

۵	Que recouvre le prix de l'eau	?	.31

 Analyse des prix de l'eau potable sur le département
 32

• Evolution du prix de l'eau potable en Ille-et-Vilaine _____34

AGIR ENSEMBLE POUR LES PERSONNES EN SITUATION FRAGILE

La gestion financière des collectivités

L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Au 31/12/2018, en Ille-et-Vilaine, la gestion de l'eau potable s'organise sur 3 niveaux :

35 COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

000

Ce sont des communes indépendantes ou des syndicats intercommunaux des eaux.

Leurs compétences : la distribution d'eau potable et la production pour certaines.



qui adhèrent à

5 SYNDICATS MIXTES DE PRODUCTION (SMP)

Leurs principales missions:

- La production d'eau
- La sécurisation de l'alimentation en eau sur leur territoire
- Des missions propres à certains SMP (actions de reconquête de la qualité de l'eau...)

LA COLLECTIVITÉ EAU DU BASSIN RENNAIS

(CEBR)

- Production et distribution d'eau
- Protection de la ressource

qui adhèrent au

SYNDICAT MIXTE DE GESTION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE L'ILLE-ET-VILAINE (SMG EAU 35)

qui a pour principale mission la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du département tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Cette mission se décline à travers 3 axes :

AXE 1

SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Réalisation et suivi du schéma départemental

Financement et assistance technique des travaux

Maîtrise d'ouvrage de l'Aqueduc Vilaine-Atlantique (AVA) AXE 2

PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Financement et assistance technique pour :

- La mise en place et le suivi des périmètres de protection
- La démarche « captages prioritaires ».

Financement des actions de reconquête de la qualité de l'eau

Animation des producteurs d'eau pour une gestion optimisée de la ressource

Amélioration de la gestion des ressources souterraines

AXE 3

ANIMATION DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU POTABLE

Réalisation du RPQS des collectivités

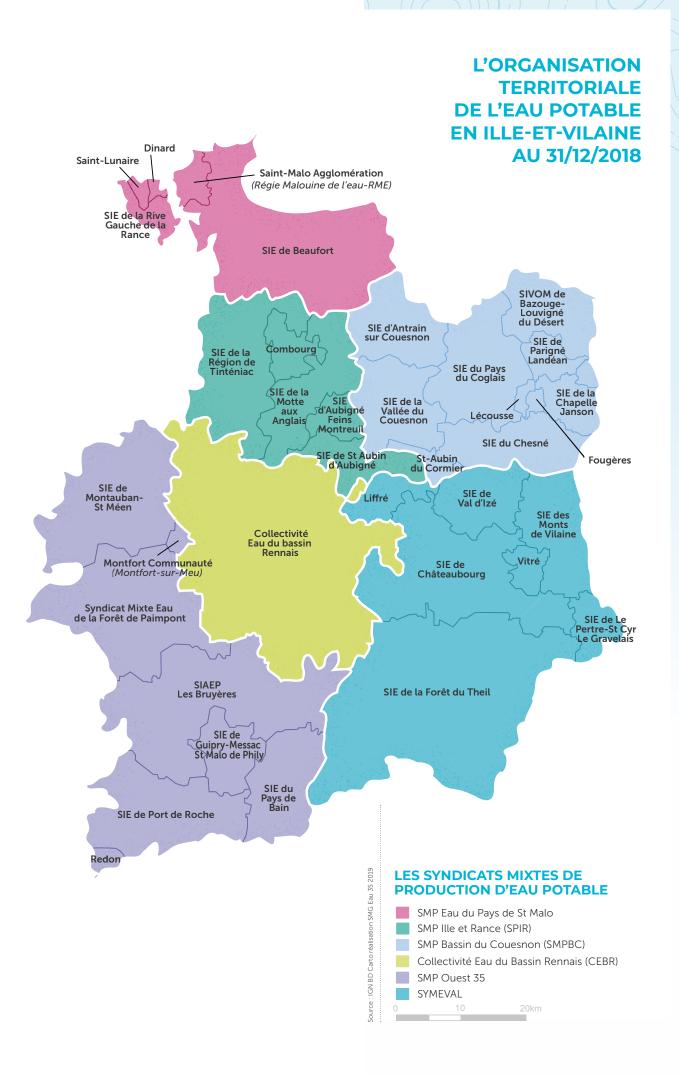
Synthèse annuelle

Veille juridique

Représentation des collectivités de l'eau auprès des partenaires

La loi NOTRe et son évolution d'août 2018 vont entrainer des bouleversements dans l'organisation actuelle, avec une prise de compétence par les EPCI qui va s'étaler entre 2018, 2020 et potentiellement jusqu'en 2026.

Le SMG Eau 35 regroupe tous les services d'eau potable d'Ille-et-Vilaine ainsi que le Conseil Départemental.



L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

LA TAILLE DES COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES DE L'EAU POTABLE

Les services de l'eau du département ont deux caractéristiques majeures :

Les collectivités sont structurées. Sur 36 collectivités de l'eau, 25 sont des structures intercommunales et desservent 87 % des habitants.

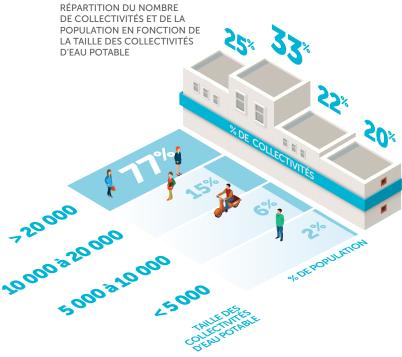
En moyenne, 30 000 habitants par collectivité, soit 6 fois plus que la moyenne nationale.

◆ Certaines collectivités sont peu peuplées. Les 15 collectivités dont la population est inférieure à 10 000 habitants desservent seulement 8% de la population.



La densité moyenne d'abonnés sur le département : 28 abonnés/km de réseau





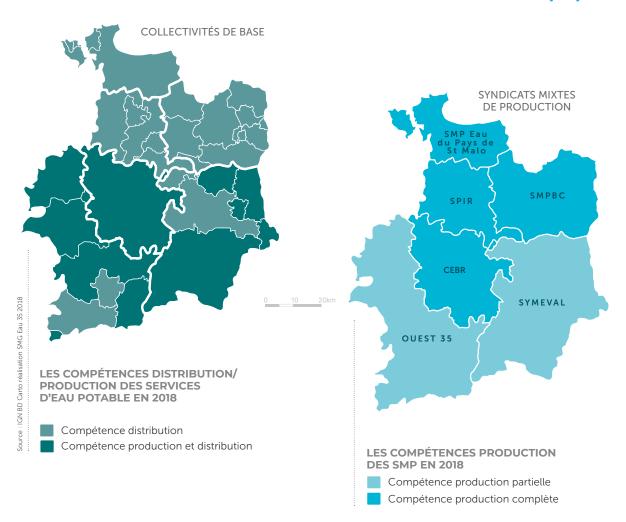
COLLECTIVITÉS URBAINES ET RURALES

Le meilleur indicateur pour distinguer les collectivités urbaines et rurales est la densité d'abonnés par kilomètre de réseau. On peut distinguer 3 groupes en Ille-et-Vilaine:

- Les collectivités rurales (densité inférieure à 25 abonnés par km de réseau)
- Les collectivités mixtes (densité comprise entre 25 et 80 abonnés par km de réseau)
- Les collectivités urbaines (densité supérieure à 80 abonnés par km de réseau)



LES COMPÉTENCES DES SERVICES D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE AU 31/12/2018



En 2018, l'organisation de l'eau potable a légèrement évolué :

- ◆ Au 1er janvier 2018, Montfort Communauté, la Communauté de Communes de St Méen Montauban, la Communauté de Commune du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel et Saint-Malo Agglomération ont pris la compétence optionnelle de l'eau potable, mais en transférant son exercice à un service d'eau existant. Saint-Malo Agglomération et Montfort Communauté exercent partiellement la compétence sur leurs territoires, en reprenant respectivement la Régie Malouine et l'Eau (RME) et la ville de Montfort-sur-Meu. Ainsi en 2018, plusieurs Syndicats Intercommunaux deviennent des syndicats mixtes fermés en intégrant des délégués des EPCI en représentation / substitution: SIE Beaufort, Montauban, Paimpont et Antrain.
- La mise en œuvre de la Loi NOTRe de 2015 avec ses amendements successifs se poursuit et conduira en 2020 à une nouvelle organisation des services d'eau potable. Cette dernière pourrait évoluer jusqu'en 2026. Les Communautés d'Agglomération et certaines Communautés de Communes vont prendre la compétence « Eau potable » et l'exercer totalement ou partiellement sur leur territoire. Ainsi, au 1er janvier 2020, plus d'une quinzaine de collectivités actuelles productrices et distributrices vont perdre leur compétence « Eau potable » et disparaitront définitivement courant 2020 (dont le SPIR, le SIE de la Chapelle-Janson, le SIE de Val d'Izé, le SIE de la Motte aux Anglais, le SIE de Montauban-St Méen...).



L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

LES MODES DE GESTION DES SERVICES D'EAU POTABLE

Les modes de gestion usités dans le département sont les suivants :

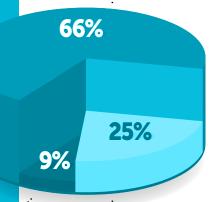
(La répartition porte sur le % d'habitants desservis pour la compétence distribution)

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (AFFERMAGE)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À UNE ENTREPRISE PRIVÉE.

La collectivité est propriétaire des ouvrages de production et distribution. Elle confie contractuellement la gestion du service à une entreprise qui exploite les ouvrages déjà réalisés et assure toutes les charges du service.

La durée moyenne des contrats de délégation se stabilise désormais autour de 12 ans alors qu'en 2005 la durée moyenne d'un contrat était de 16 ans.



LA RÉGIE

LA STRUCTURE COMPÉTENTE EXPLOITE ELLE-MÊME SON SERVICE AVEC SON PERSONNEL.

Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion de la clientèle. Elle peut avoir recours à des prestataires de services privés pour certaines missions.

LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À UNE SOCIÉTÉ ANONYME DE DROIT PRIVÉ AU CAPITAL 100 % PUBLIC.

Une SPL se crée entre plusieurs collectivités qui en deviennent actionnaires. Sa gouvernance est exercée par des élus désignés par les instances délibérantes des actionnaires.

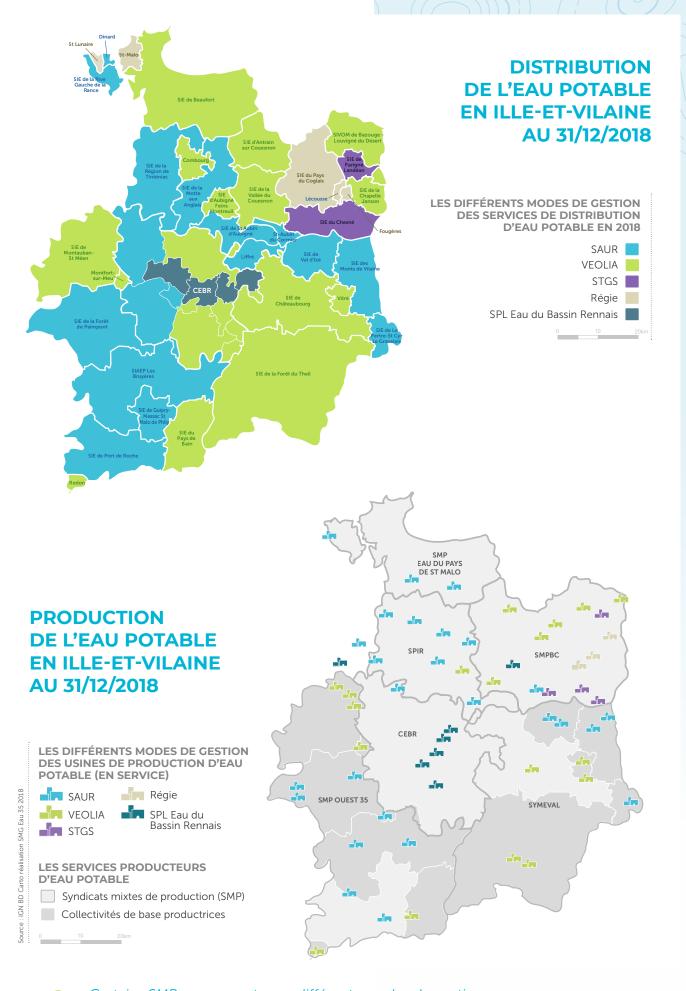
Elle se voit confier, par relation contractuelle, l'exploitation du service d'eau potable. Les collectivités restent propriétaires de leurs ouvrages.



LES CHANGEMENTS DANS LES MODES DE GESTION AU 1^{ER} JANVIER 2018

- 5 collectivités distributrices (SIE de la Rive Gauche, du Chesné, de la Forêt de Paimpont, de Val d'Izé et des Monts de Vilaine) appliquent un nouveau contrat d'affermage. Le SIE du Chesné a changé de délégataire.
- 2 SMP (SMPBC et SPIR) appliquent un nouveau contrat d'affermage sur une partie de leurs équipements de production, avec un changement de délégataire pour le SMPBC.
- Sur la CEBR, la commune d'Acigné intègre la SPL Eau de Bassin Rennais et le secteur Ouest 2 est géré par un nouveau contrat d'affermage.





Certains SMP composent avec différents modes de gestion, hérités du transfert récent, de la compétence production complète (SMP Bassin du Couesnon et SPIR)

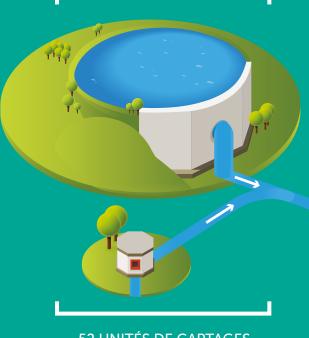
LES RESSOURCES EN EAU



Bien que moins nombreux, les prélèvements dans les eaux de surface représentent 72 % des volumes prélevés sur le département.

> 17 UNITÉS DE CAPTAGES D'EAU SUPERFICIELLE

44 346 000 M³ DE VOLUMES PRÉLEVÉS



52 UNITÉS DE CAPTAGES D'EAU SOUTERRAINE

16 864 000 M³ DE VOLUMES PRÉLEVÉS

DÉFINITION

Unité de captage : prise(s) d'eau superficielle(s) ou prélèvement(s) souterrain(s) regroupés dans un même périmètre de protection.

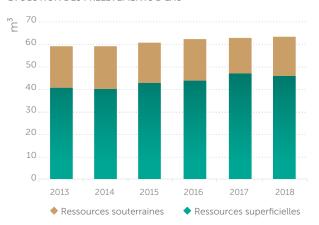
LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU DANS LE DÉPARTEMENT

- Les collectivités d'Ille-et-Vilaine prélèvent 61,21 millions de m³ dans le milieu naturel, dont :
 - 52 % sur le bassin versant de la Vilaine,

 - 20 % sur le BV du Couesnon.
- 69 unités de captages en service en 2018 et exploitées par les services publics d'eau potable dans le département.
- ◆ 72 % de l'eau potable prélevée du département est d'origine superficielle (cours d'eau, barrages) contre 28 % d'origine souterraine (forages, puits, drains).
- 58 usines de potabilisation d'une capacité variant entre 10 et 4 000 m³/h.

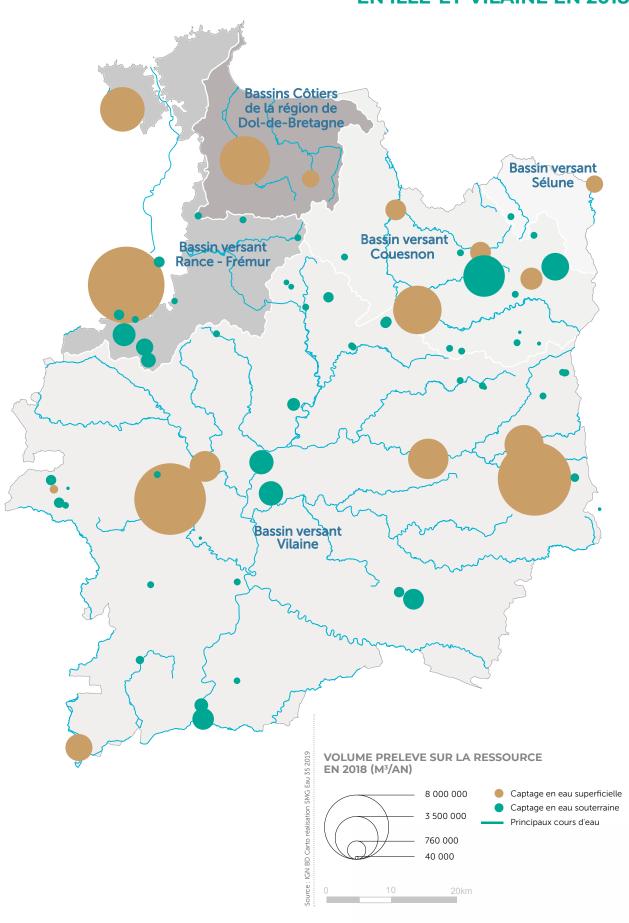


ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU



4,31 millions de m³ en plus sur les 5 dernières années, soit la production de **30 forages à 400 m³/j** (moyenne des forages mis en service depuis les années 90)

LES PRÉLÈVEMENTS DESTINÉS À L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE EN 2018





Les échanges d'eau entre les secteurs excédentaires et déficitaires du département sont indispensables.

Les échanges permettent à la fois l'alimentation des secteurs déficitaires et la sécurisation en cas d'arrêt d'une ou plusieurs productions (travaux, panne,

pollution de la ressource, sécheresse...). Ces échanges d'eau sont permis par un réseau de transport d'eau, géré principalement par les SMP (Syndicats Mixtes de Production). L'eau potable est vendue entre les collectivités, suivant des conventions d'échange d'eau.

ORIGINE DE L'EAU DISTRIBUÉE EN ILLE-ET-VILAINE

EAU PRODUITE PAR LES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT

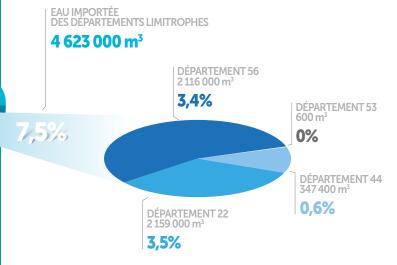
57 042 000 m³

92,5%

LES IMPORTS D'EAU À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

92,5 % des besoins en eau potable sont produits par les collectivités d'Ille-et-Vilaine.

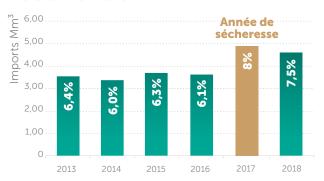
- Certaines collectivités achètent également de l'eau potable à des collectivités d'autres départements, particulièrement le Morbihan (EPTB Vilaine barrage d'Arzal) et les Côtes d'Armor.
- Certaines collectivités du département possèdent des ouvrages de production hors Ille-et-Vilaine, dont la CEBR (Barrage de Rophemel en Côtes d'Armor). Ces volumes ne sont pas comptés comme « imports ».
- LES EXPORTS D'EAU À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT L'Ille-et-Vilaine exporte très peu vers les départements voisins. En 2018, seuls 518 000 m³ d'eau ont été exportés, principalement depuis l'usine de Rophemel, appartenant à la CEBR et l'usine du Paradet appartenant à Redon.



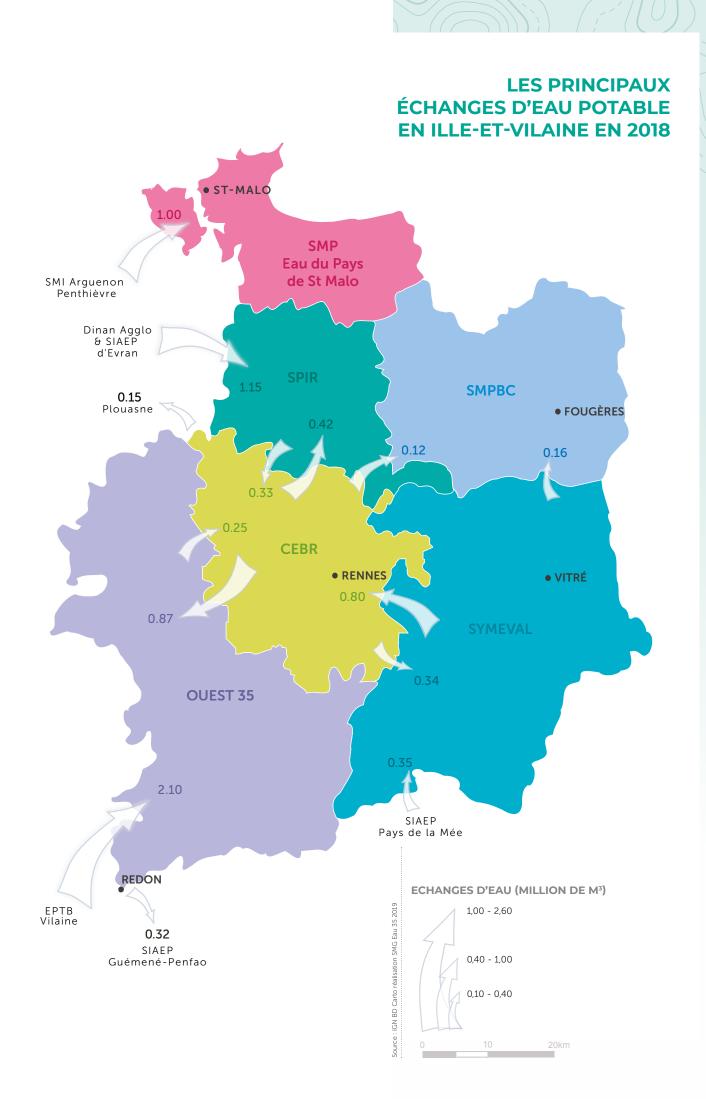
Chaque année, ces productions sont complétées par des imports d'eau venant des départements limitrophes.

Ces derniers participent également à la sécurisation du département, notamment en période de sécheresse.

ÉVOLUTION DES IMPORTS EN Mm³



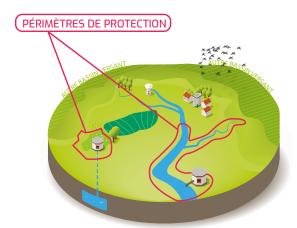
% : part des imports dans les besoins en eau du département.





LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

En Ille-et-Vilaine, 98% des mètres cubes produits sont protégés par un périmètre.





Suivi des périmètres de protection en 2018 par le SMG Eau 35 :

62 CAPTAGES SURVEILLÉS 65 SUIVIS RÉALISÉS (547 depuis 2010)

199 INFRACTIONS CONSTATÉES (1 557 depuis 2010)

99 INFRACTIONS OBSERVÉES EN ZONE SENSIBLE (soit 50%) LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES, ACCIDENTELLES, LOCALES: LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

LEUR MISE EN PLACE

La mise en place des périmètres de protection autour des points de prélèvement d'eau est une obligation réglementaire (Article L-1321-2 du Code de la Santé Publique). L'objectif de ces périmètres est de lutter contre les pollutions directes, ponctuelles et accidentelles à proximité des captages.

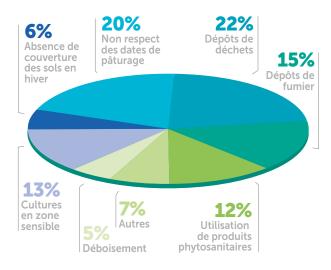
Au 31 décembre 2018, sur les 71 unités de captages du département (dont 3 à l'arrêt) :

- 70 sont dotées d'un périmètre de protection, dont :
 7 sont en cours d'actualisation
- 1 captage est non officiellement protégé par un arrêté préfectoral (procédure en cours)

LEUR SUIVI

Le SMG Eau 35 assiste, depuis 2010, les maîtres d'ouvrage pour le suivi de la règlementation liée aux périmètres de protection. La démarche utilisée lors des suivis consiste en une surveillance basée sur l'observation. Celle-ci est effectuée sur le terrain avec la présence d'élus et/ou techniciens des collectivités Maître d'Ouvrage. Cette surveillance complète le contrôle réalisé par les services de l'Etat (ARS, DDTM, DRAAF, AFB...).

• Les irrégularités le plus fréquemment constatées sont :



LEUR ACTUALISATION

Les périmètres anciens apportent une protection limitée aux captages. Leur révision est donc nécessaire.

Au 31 décembre 2018, 7 périmètres sont en cours d'actualisation. Il conviendrait d'en actualiser 4 nouveaux (les retenues de la Valière et de Chèze Canut, les captages de Ville Danet et du Creux du Cannée), afin de leur apporter une meilleure protection.

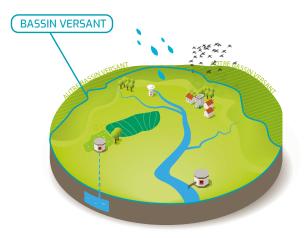


♦ LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

LES ACTIONS BASSINS-VERSANTS

Sur le département, 12 programmes « bassins versant » sont mis en œuvre recouvrant l'ensemble des prises d'eau superficielles. Les différents programmes sont adaptés aux spécificités de chaque territoire et en particulier aux paramètres de qualité physico-chimique de l'eau : phosphore/eutrophisation, nitrates, pesticides.

Chaque année, un budget proche de 3 millions d'euros est alloué à ces actions.



LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (INDICATEUR DU RPQS)

INDICATEUR D'AVANCEMENT DE

Cet indice, attribué par l'ARS, traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captages.

- o Indice 50 : dossier déposé en Préfecture
- Indice 80 : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- Indice 100 : mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

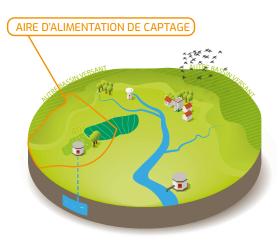
En Ille-et-Vilaine, la moyenne pondérée de cet indice est de 78,8% contre 74,0% à l'échelle nationale*.

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition Septembre 2019, données 2016.

LES CAPTAGES PRIORITAIRES

En Ille-et-Vilaine, 15 captages sont déclarés prioritaires pour leurs teneurs en nitrates et/ou en pesticides dont 10 pour des captages d'eaux superficielles et 5 pour des eaux souterraines. L'état d'avancement de cette démarche est le suivant :

- 4 ressources superficielles sont au stade de la mise en œuvre du programme d'action;
- 6 ressources superficielles sont au stade du lancement de la démarche :
- Sur les 5 ressources souterraines, 2 sont au stade d'étude pour la délimitation de la zone d'alimentation du captage, les 3 autres ont bénéficié d'un arrêté préfectoral fixant les limites de la zone de protection de l'aire d'alimentation.



LA QUALITÉ DE L'EAU

Le contrôle sanitaire des eaux est réalisé par les services de l'Agence Régionale de la Santé. L'ensemble des données de qualité est disponible sur :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

A l'échelle du département, en 2018 sur 4 940 analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées par l'ARS en production et production :

- 99,8% des analyses étaient conformes.
- sur le 0,2 % non conforme (9 analyses)
 les paramètres déclassant sont :
- Les pesticides (3 analyses) : deux désherbants (une molécule de dégradation de l'atrazine et le métolachlore) ont été détectés
- Le Nickel (2 analyses) : il provient du contexte géologique de certains captages et parfois de canalisation
- Le sélénium (3 analyses) : il provient du contexte géologique de certains captages
- Les bactéries entérocoques (1 analyse)

LES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE •

EN 2018

DÉFINITION Données Insee Populations légales des communes en vigueur à compter du 1º janvier 2018 - date de référence statistique : 1º janvier 2015.

Consommation totale par habitant: **49,4 m³/habitant/an**soit **135 L/habitant/jour**



DÉFINITION

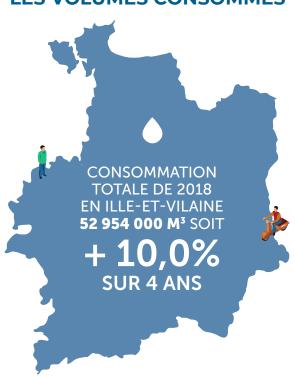
La consommation totale comprend la consommation des particuliers et celle des gros consommateurs (industries, équipements publics, etc.).

LA POPULATION DESSERVIE

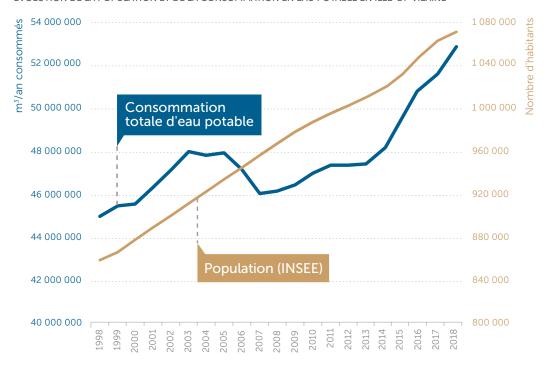
POPULATION TOTALE DESSERVIE EN 2018 : **1 071 900 HABITANTS** SOIT UNE AUGMENTATION DE 4,5 % SUR 4 ANS.

LE NOMBRE D'ABONNÉS EN 2018 SUR LE DÉPARTEMENT : 503 000 ABONNÉS

LES VOLUMES CONSOMMÉS



ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DE LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE



En Ille-et-Vilaine, la population continue Les 4 dernières années sont marquées par à s'accroître régulièrement d'un peu plus de 1% par an. La consommation d'eau a une évolution plus irrégulière.

une augmentation forte de + 10,0% de la consommation, qui progresse 2 fois plus vite que la population.

Cette situation peut-elle perdurer dans l'avenir ? (VOIR ZOOM PAGE 20)

L'évolution de la consommation d'eau varie suivant les secteurs de l'Ille-et-Vilaine :

- Sur le SYMEVAL, les fortes augmentations de consommation de ces dernières années se poursuivent en 2018 et atteignent presque le double de la moyenne du département. Elles s'expliquent par l'augmentation de la population et surtout par des consommations accrues du secteur industriel.
- Sur les autres SMP, les évolutions de consommation d'eau sur les 4 dernières années semblent plus ou moins corrélées à l'augmentation de la population. Pour 2 d'entre-eux, la CEBR et le SPIR, l'évolution est dans la moyenne départementale. Pour les 3 derniers, ils connaissent une augmentation plus modeste, comprise entre 5 et 7%.
- En 2018, la consommation sur le SMPBC baisse de 0,5%. Elle succède à une augmentation importante en 2017, liée à la période de sécheresse.



	2018		Evolution 2017/2018 (1 an)		Evolution 201	4/2018 (4 ans)
	Population desservie	Total consommation	Evolution POP	Evolution conso	Evolution POP	Evolution conso
CEBR	492 600	22 049 000	1,3%	3,2%	5,8%	9,0%
SMP OUEST 35	138 500	7 066 000	0,8%	0,9%	3,2%	5,4%
SMPBC	90 100	4 240 000	0,3%	-0,5%	2,4%	6,9%
SMPEPSM	133 700	7 232 000	0,3%	0,5%	2,1%	7,4%
SPIR	59 100	2 305 000	1,4%	2,5%	5,3%	10,2%
SYMEVAL	157 900	10 065 000	0,8%	4,6%	4,6%	19,6%
Ille-et-Vilaine	1 071 900	52 954 000	1,0%	2,4%	4,5%	10,0%

(Données analysées sur territoires équivalents)

UNE ACCÉLÉRATION DES BESOINS EN EAU SOUTENABLE?

Le dynamisme du département tant démographique qu'économique se traduit par une augmentation des besoins en eau depuis des décennies. Parallèlement, la ressource en eau est limitée et les sécheresses de ces dernières années montrent la fragilité de l'équilibre besoins/ressources.

LES BESOINS EN EAU: LA RUPTURE DES TENDANCES

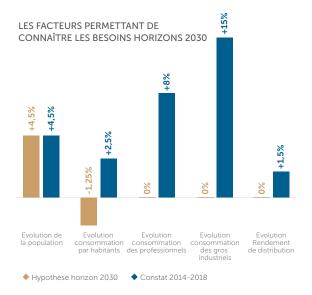
La forte augmentation récente des besoins (production + import) est en rupture avec les tendances observées depuis 20 ans. Ainsi, la comparaison des besoins 2018 à ceux estimés au schéma départemental de l'alimentation en eau potable à l'horizon 2030 est éloquente. La progression des besoins a déjà atteint les ¾ de celle prévue d'ici 2030 en hypothèse haute (+8,4% depuis 2014, soit en 4 ans).



Cette rupture de tendance s'explique principalement par la non réalisation de deux hypothèses :

- D'une part, l'augmentation des consommations par habitant alors qu'une baisse était escomptée.
- D'autre part, l'augmentation importante des gros consommateurs alors que celle-ci stagnait depuis des décennies.

Le graphique ci-dessous reprend les hypothèses du schéma entre 2014 et 2030 et le constat entre 2014 et 2018.



LE SCHÉMA DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL 35 L'alimentation en eau potable et sa sécurisation sont des thématiques anciennes en Ille-et-Vilaine, dont l'importance est mise en évidence à chaque épisode de sécheresse. Depuis les années 90, 4 schémas directeurs eau potable (horizon 2000, 2010, 2020 et 2030) ont été réalisés.

Pour faire face à l'évolution des besoins et de la règlementation, le schéma départemental planifie et organise les actions à venir. Il a pour objet de définir les besoins futurs et de les comparer aux ressources disponibles, notamment en sécheresse. En cas de déficit sectoriel, des travaux sont programmés pour le résorber. Ainsi, depuis 2014, les besoins en eau augmentent de 2% chaque année alors que les estimations présageaient une augmentation maximum de +0,7 % par an. Cette augmentation correspond à un besoin supplémentaire en eau de 2,6 Millions de m³ entre 2014 et 2018 et ce malgré une amélioration du rendement de distribution de 1,5 point.

Cette tendance est également constatée dans les départements voisins et interroge sur l'équilibre besoins/ressources.

UN SECTEUR EN DEMANDE : L'AGROALIMENTAIRE



La Bretagne est bien connue pour l'importance du secteur agro-alimentaire dans son économie. Les deux principales industries sont celles de la viande et du lait. Cette deuxième est particulièrement présente en Ille-et-Vilaine et demande beaucoup d'eau, notamment pour les nettoyages. Après analyse, il s'avère que la forte augmentation de ces dernières années provient surtout de la diversité plus importante des produits qui oblige à des lavages plus fréquents.

Une action particulière envers ces « gros consommateurs » va être menée pour limiter leurs besoins.

Le graphique ci-dessous reprend les consommations des industriels soumis aux installations classées, dont l'agro alimentaire représente plus de 80% :



Source base GEREP services vétérinaires

LES NOUVELLES PERSPECTIVES : DES BESOINS SUPPLÉMENTAIRES EN EAU POTABLE

En tenant compte des observations de 2014-2018, une nouvelle évaluation des besoins à l'horizon 2030 peut être faite.

Même si les facteurs permettant de les estimer restent les mêmes, les évolutions de ceux cités ci-dessous sont modifiées par rapport à celles du dernier schéma :

- Maintien des consommations par habitant à la valeur observée en 2018.
- Augmentation des consommations des gros consommateurs + 1,3Mm³ (en tenant uniquement compte des projets annoncés).
- Maintien d'un rendement de distribution égal à 87%.
 Avec ces nouvelles hypothèses, les besoins horizon 2030 seraient de 68 millions de m³/an sur le département soit 5 millions de plus qu'initialement annoncés par les précédentes études.

LES BESOINS EN EAU POTABLE (EN MILLIONS DE M³ PAR AN)

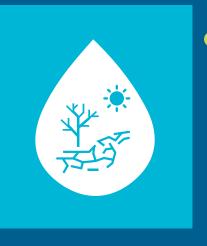


[...] UNE ACCÉLÉRATION DES BESOINS EN EAU : SOUTENABLE ?

UN ÉQUILIBRE PRÉCAIRE DU BILAN BESOINS/RESSOURCES

En terme d'approvisionnement en eau potable, il est nécessaire de suivre l'évolution des consommations et leur tendance afin d'anticiper les situations de crise.

Même s'il ne s'agit que d'hypothèses et que les données doivent être confirmées sur les prochaines années, les besoins quantitatifs en eau potable vont augmenter. En face, la ressource en eau dont on dispose est limitée.







AUJOURD'HUI EN SITUATION



HORIZON 2030 EN SITUATION DE SÉCHEPESSE





Le département est importateur pour subvenir à ses besoins en eau alors que les points de prélèvements sont déjà fortement sollicités.

Ainsi, l'équilibre besoins/ressources est déjà tendu et l'augmentation des besoins combinée à

une raréfaction de la ressource due aux changements climatiques ne va faire que le fragiliser.

LES CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les risques suivants apparaissent :

- Ressource insuffisante pour l'alimentation en eau potable
- Débits des cours d'eau insuffisants pour maintenir une vie aquatique correcte
- Conflits d'usage si des restrictions sont nécessaires
- Tension entre les territoires concernant les échanges d'eau

LES DIFFICULTÉS POSSIBLES SUR LES TERRITOIRES HORIZON 2030 EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE



LES SOLUTIONS À DÉVELOPPER

LIMITER LES CONSOMMATIONS DES DIFFÉRENTS CONSOMMATEURS

- © Communication sur la rareté de la ressource
- Mise en place de solutions hydroéconomes
- Modifications de pratique des acteurs économiques

ANTICIPER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Etudes scientifiques sur l'hydrologie future
- Recherches de résiliences naturelles
- Adaptation de l'agriculture



DES ACTIONS À MENER

PAR LE SMG EAU 35 ET SES PARTENAIRES AFIN DE LIMITER LES RISQUES DE PÉNURIE FUTURE, 4 TYPES D'ACTION PEUVENT ÊTRE LANCÉS DE FRONT :

MOBILISER DES RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

- © Recherches en eau
- Interconnexion (Aqueduc Vilaine Atlantique)
- © Complément pour le secteur malouin

OPTIMISER L'EXISTANT

- Meilleure connaissance du souterrain et entretien des ouvrages
- © Gestion départementalisée de la ressource (voire avec les voisins)
- Amélioration des performances des usines et du réseau.

MOBILISATION GÉNÉRALE

Pour mener à bien ces actions, de nombreuses études sont en cours ou vont être lancées réunissant des partenaires d'horizons divers :

- Des collectivités responsables du petit et du grand cycle de l'eau
- Les services de l'Etat
- Des scientifiques (sciences dures et humaines)
- o Des acteurs économiques et associatifs

DES QUESTIONS EN SUSPENS

- A quelle échelle faut-il s'organiser pour optimiser la gestion de la ressource ?
- Quelle solidarité mettre en place pour assurer un renouvellement du patrimoine sans exploser le prix de l'eau en milieu rural?
- Faut-il s'orienter vers d'autres techniques de potabilisation : réutilisation des eaux usées, dessalement...
- Faut-il limiter le développement démographique et économique ?

LES PERFORMANCES DES RÉSEA D'EAU POTABI



La performance des réseaux se mesure à l'aide de deux indicateurs : le rendement et l'indice linéaire de pertes. Dans notre contexte d'augmentation des besoins et de ressources limitées, elle doit être bonne.

LE RENDEMENT

Le rendement des réseaux de distribution est de 87,1% en 2018.

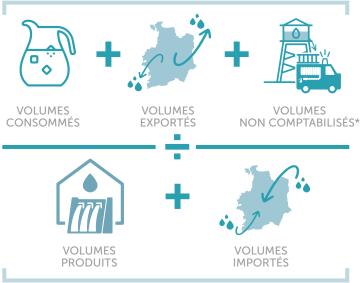
C'est donc **près de 13%** de l'eau mis en distribution qui revient au milieu naturel sans passer par le consommateur.

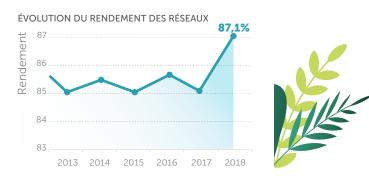


DÉFINITIONS
Les volumes non comptabilisés
correspondent principalement aux
volumes utilisés dans le cadre de la
défense incendie et ceux utilisés pour les
vidanges, purges, lavages des réservoirs.

Les pertes en eau par fuites sur le réseau = [volumes produits + volumes importés] - [volumes consommés + volumes exportés + volumes non comptabilisés]

LE RENDEMENT DES RÉSEAUX (RPQS)





A l'échelle du département, les pertes par fuites annuelles représentent 7 924 000 m³ soit l'équivalent de la consommation d'eau d'une ville de 160 000 habitants.

Le **rendement** en Ille-et-Vilaine. de 87,1% en 2018, est largement supérieur à la moyenne nationale (79,9%).*

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA - édition Septembre 2019, données 2016.

LES INDICES LINÉAIRES DE PERTES ET DE VOLUMES NON COMPTÉS

L'indice linéaire de pertes et l'indice linéaire des volumes non comptés sont également des indicateurs pertinents pour évaluer la performance des réseaux.

DÉFINITIONS Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements

Indice linéaire des volumes non comptés = (pertes + consommations sans comptage estimé + volume de service) / longueur du réseau hors branchements

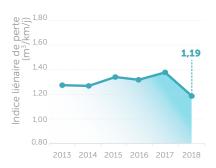


L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES SUR LE DÉPARTEMENT EN 2018 : 1,19 m³/km/j

L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUMES NON COMPTÉS SUR LE DÉPARTEMENT EN 2018 : 1,23 m³/km/j



INDICE LINÉAIRE DE PERTES



ÉVOLUTION DE L'INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS



Le maintien des performances (voire leur amélioration) dans les années à venir nécessitera des travaux réguliers, et aussi d'anticiper le pic de renouvellement des réseaux.

En 2018, on observe une nette amélioration des performances du réseau, déjà à de très bons niveaux. Cette dernière doit être confirmée les prochaines années.

LES PERFORMANCES DES COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

RENDEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EN ILLE-ET-VILAINE EN 2018

RENDEMENT DES RÉSEAUX

	Moyenne	Valeur Mini	Valeur Max
Groupe Urbain	88%	86%	92%
Groupe Mixte	91%	78%	98%
Groupe Rural	84%	75%	93%

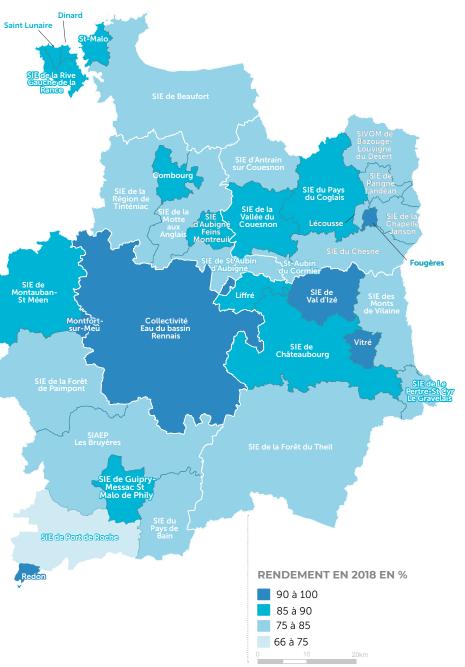


CONFORMITÉ AU DÉCRET « FUITE » (DU 27 JANVIER 2012)

Toutes les collectivités sont conformes.

17 d'entre elles dépassent même l'objectif de rendement de 85%.

L'engagement 111 du Grenelle de l'environnement sur la limitation des pertes par fuites sur les réseaux d'eau potable est à l'origine du décret « fuites ». Ce dernier impose à tous les services d'eau le respect d'un rendement seuil (65% + 1/5 de l'indice linéaire de consommation). En cas de non respect, la collectivité doit établir un plan d'actions visant à réduire les fuites. Elle s'expose également à une majoration de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau.



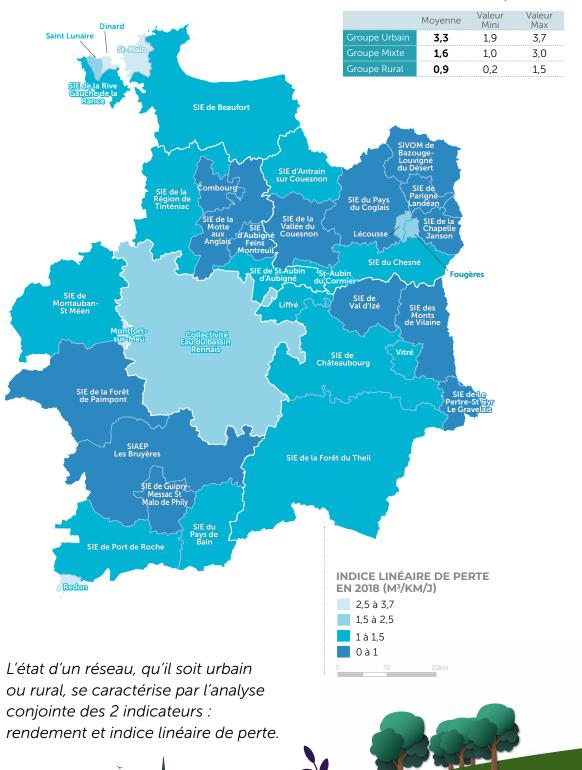
1 seule collectivité a un rendement très légèrement inférieur à 75% contre 3 en 2015.



Les différences de rendement sont fortement liées au caractère rural ou urbain, ainsi qu'à la présence de gros consommateurs. D'autres paramètres (état et renouvellement des réseaux, détection et gestion des fuites) expliquent les disparités entre les collectivités.

INDICE LINÉAIRE DE PERTE DES SERVICES D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE EN 2018

INDICE LINÉAIRE DE PERTE - ILP (m³/j/km)



LA GESTION PATRIMONIALE

ET LA SITUATION FINANCIÈRE
 DES COLLECTIVITÉS

• LE LINÉAIRE DE RÉSEAUX Le département compte :

18 200 KM
DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE
DONT 550 KM DE RÉSEAUX
DE TRANSPORT
APPARTENANT AUX
SMP ET À CEBR
(SECTEUR PRODUCTION)

En Ille-et-Vilaine, l'ensemble des collectivités est dans l'excellence avec un indice compris entre 95 et 120 points. Cette bonne connaissance patrimoniale est incontournable pour définir une stratégie pertinente en matière d'amélioration ou de maintien en état du réseau d'eau.

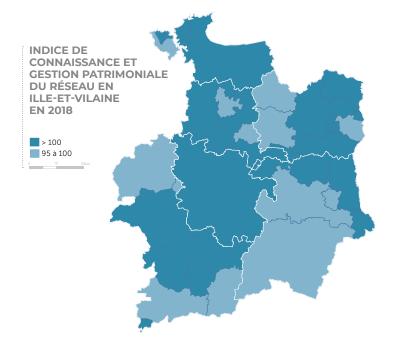
LA CONNAISSANCE ET LE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

LA CONNAISSANCE DES RÉSEAUX

Les services d'eau potable doivent avoir un socle minimal de connaissances de leur réseau.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGR) est construit à partir de nombreux paramètres, déterminant l'état d'avancement des services dans leur connaissance patrimoniale et dans les dispositions prises en matière de gestion du patrimoine (mise en œuvre de programmes de renouvellement, etc.).

Il est établi sur un maximum de 120 points. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (sur 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (sur 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (sur 75 points).



Plus de 80% des collectivités de l'eau ont réalisé une étude patrimoniale, base indispensable pour avoir une stratégie de renouvellement du réseau efficace. Par ailleurs, de nombreux débitmètres de sectorisation, permettant la détection plus efficace des fuites, sont mis en place. Seulement 22% des collectivités n'ont engagé aucune action dans ce domaine.

♦ LE TAUX DE RENOUVELLEMENT

Le taux moyen de renouvellement des réseaux des collectivités distributrices sur le département est en progrès et est **supérieur à la moyenne nationale de 0,59%***. Il s'établit à **0,93%/an**. Ce taux est satisfaisant au vu des besoins. Néanmoins la situation est très variable d'une collectivité à l'autre puisque 6 des collectivités ont un taux de renouvellement très insuffisant (<0,5%).

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition Septembre 2019, données 2016.

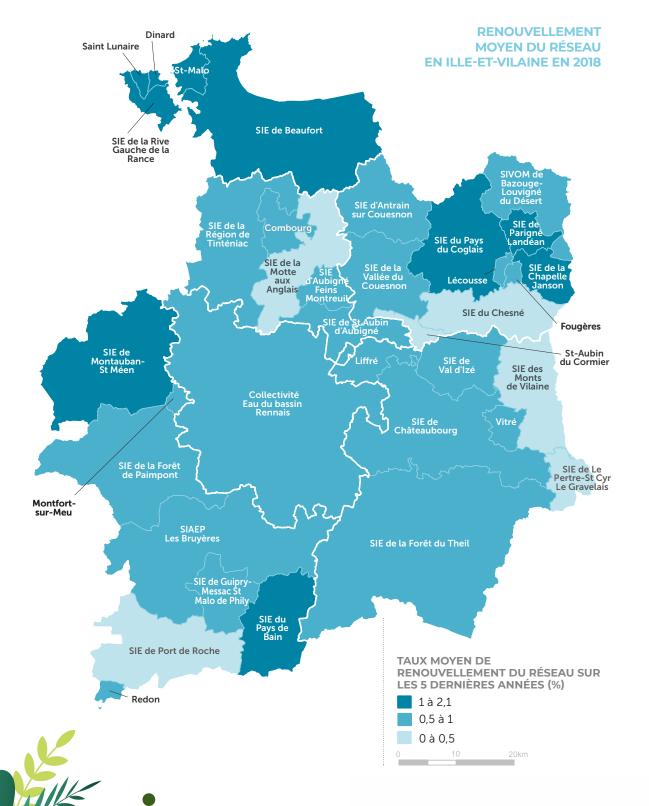
DÉFINITION

Le taux de renouvellement des réseaux est défini par le pourcentage annuel de longueur de réseau renouvelé (moyenne calculée sur les 5 dernières années).

TAUX DE RENOUVELLEMENT

(Moyenne calculée sur les 5 dernières années)

	Moyenne	Valeur Mini	Valeur Max
Groupe Urbain	1,66%	0,72%	2,10%
Groupe Mixte	1,03%	0,00%	1,82%
Groupe Rural	0,84%	0,15%	1,74%





29

LA GESTION PATRIMONIALE ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

Montant total de la capacité d'autofinancement pour les collectivités distributrices sur le département en 2018

24,7 MILLIONS D'€ CE QUI CORRESPOND À ENVIRON 1% DE LA VALEUR TOTALE DU PATRIMOINE.



L'ENCOURS TOTAL DE LA DETTE DES SERVICES D'EAU POTABLE (HORS SMP) EN 2018 :

32 773 000 € SOIT **65 €/ABONNÉ**

Cette valeur est très faible puisqu'elle correspond à une durée d'extinction de la dette d'environ 1 an.

Globalement, les collectivités rurales présentent un endettement plus important, en raison d'un linéaire de réseaux par habitant plus important

LA GESTION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

♦ LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La capacité d'autofinancement correspond à la dotation aux amortissements obligatoire complétée de l'autofinancement complémentaire, qui se définit comme le transfert global de l'excédent de la section d'exploitation vers la section d'investissement. En cas de dette, on déduit son remboursement annuel.

Le levier principal permettant de dégager de l'autofinancement complémentaire est le prix de l'eau. La baisse des charges d'exploitation, si des gains en performance sont possibles, peut également y participer.

En ramenant cette CAF au linéaire de réseau, on obtient :

CAF/km	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum
2018	1 390€	1 360€	0€	6 570€

Là encore, la disparité est forte entre les collectivités. Les valeurs très élevées de certaines collectivités peuvent s'expliquer par des excédents importants de leur section de fonctionnement. À l'inverse, il existe des collectivités dont l'autofinancement complémentaire dégagé ne suffit pas à rembourser la dette.

♦ L'ÉTAT DE LA DETTE

L'état de la dette correspond au capital restant dû au 31/12/2018.

La situation des collectivités (hors SMP) est la suivante :

Indicateur	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum
Dette par abonné	65€	43 €	0 €	525 €

La dette moyenne par abonné est variable selon le caractère urbain ou rural des collectivités :

LA DETTE PAR ABONNÉ

	Moyenne pondérée
Groupe Urbain	61 €
Groupe Mixte	55 €
Groupe Rural	83 €

Pour la première fois depuis 2014, la dette moyenne par abonné augmente pour les services distributeurs d'eau potable d'Ille-et-Vilaine. Cette augmentation concerne les 3 groupes (urbain, mixte et rural).

A noter qu'à cette dette des collectivités distributrices s'ajoute celle des Syndicats Mixtes de Production, qui ont en charge des investissements importants (usines, conduites d'interconnexion).

Toutefois, les SMP bénéficient de la participation du SMG Eau 35 pour le remboursement des emprunts liés aux ouvrages inscrits au schéma départemental.

LE PRIX DE L'EAU POTABLE

OUE RECOUVRE LE PRIX DE L'EAU?

♦ LE COÛT DE L'EAU

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées est assuré par les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. Ces services locaux se rémunèrent en répercutant leurs dépenses (investissement et fonctionnement) sur les abonnés. C'est le principe « l'eau paye l'eau ». Le prix de l'eau comprend :

- La fourniture de l'eau potable : actions de protection des ressources, production d'eau potable, traitement, transport, stockage, distribution, contrôles;
- © L'assainissement collectif : collecte, transport, traitement des eaux usées, traitement des boues, contrôles (pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif);
- Les taxes et redevances.

♦ LA FACTURE DE L'EAU

5% TVA

7% SMG EAU 35 ° % fixé par délibération chaque année • Finance les investissements de sécurisation du département

14% REDEVANCE POUR L'AGENCE DE L'EAU

Aide aux actions pour l'eau

PART POUR LA COLLECTIVITÉ

- % fixé par délibération chaque année
- Finance les investissements nécessaires
 Gestion du service de l'eau dans le cas des régies

39% PART POUR L'EXPLOITANT (SAUF RÉGIE)

- % fixé par contratDestinée à la gestion du service de l'eau



ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

- Variable selon le type d'assainissement : collectif ou individuel
- Non décrit dans ce document

LE PRIX DE L'EAU POTABLE



En 2013, 20% des abonnés payaient leur eau potable plus de 3€ le m³.

Ils ne sont plus que 3,8% en 2019.

DĚFINITION

Toutes les données de prix au m³ sont calculées pour un abonné consommant 120 m³ par an. Les prix sont présentés TTC hors assainissement, avec redevances. Les moyennes ci-dessous sont pondérées en



ANALYSE DES PRIX DE L'EAU POTABLE SUR LE DÉPARTEMENT

♦ LE PRIX MOYEN SUR LE DÉPARTEMENT

LE PRIX MOYEN PONDÉRÉ DE L'EAU POTABLE POUR LES ABONNÉS D'ILLE-ET-VILAINE AU 01/01/2018 EST DE 2,36 €/M³.

(Prix TTC avec redevances Agence, hors assainissement).

LE PRIX AU 01/01/2019 EST DE 2,35 €/M³ CINQUIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE DE BAISSE DU PRIX DE L'EAU.

LES VARIATIONS DE PRIX ENTRE LES COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

Le tableau ci-dessous synthétise les données de prix en Ille-et-Vilaine au 01/01/2018 :

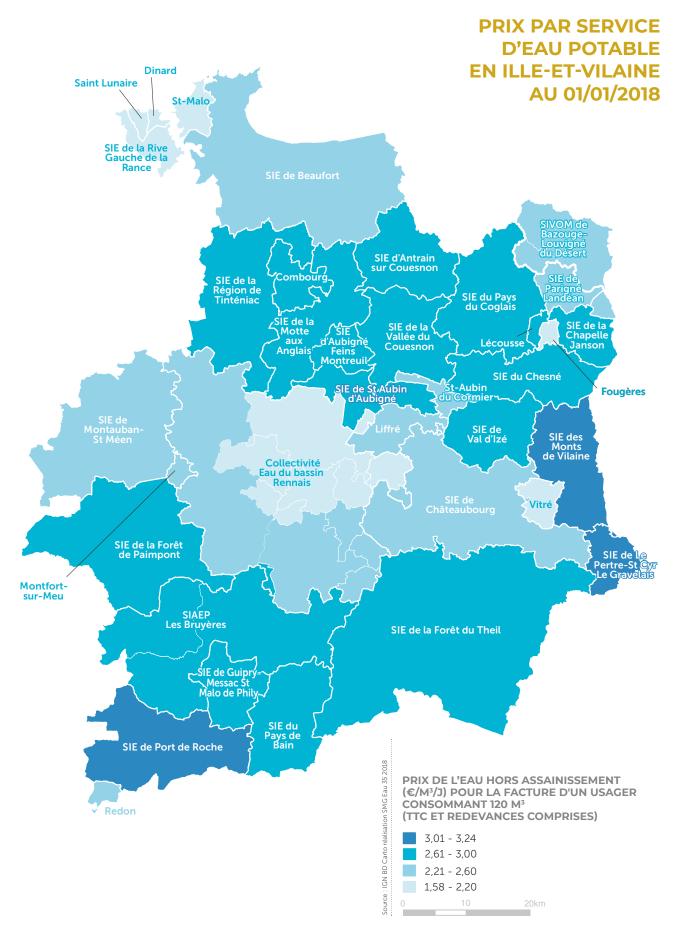
En€	Moyenne pondérée	Valeur Mini	Valeur Max
Groupe Urbain	2,09	2,04	2,12
Groupe Mixte	2,17	1,58	2,66
Groupe Rural	2,72	2,27	3,24

La carte en page suivante présente le prix de l'eau par service d'eau potable >>>

Le prix de l'eau est significativement plus élevé dans les collectivités rurales (+ 25% par rapport aux collectivités plus urbaines). Ceci s'explique par un linéaire de canalisation par abonné plus important en milieu rural.

D'autres paramètres expliquent les disparités entre collectivités :

- Les caractéristiques techniques du service d'eau potable: présence de gros consommateurs ou exportations d'eau, qualité et localisation de la ressource, âge et état des canalisations;
- Le fonctionnement et l'histoire des collectivités : effort de renouvellement des collectivités, investissements réalisés, remboursement d'emprunts, date et conditions du contrat de délégation.

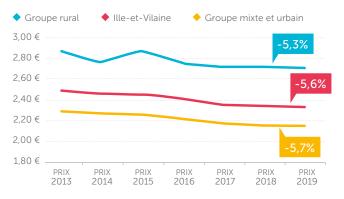


Seuls des choix politiques forts pourront permettre de limiter les écarts de prix entre collectivités.



ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE

ÉVOLUTION CALCULÉE SUR LA RÉPARTITION TERRITORIALE 2018



♠ 2 RAISONS EXPLIQUENT CETTE BAISSE :

Le regroupement de collectivités : on est passé de 51 collectivités distributrices en 2013 à 36 au 1^{er} janvier 2018. La création de la CEBR en 2015 a été le regroupement le plus important, qui a conduit à la fusion de 12 services d'eau. Les élus ont décidé d'harmoniser le prix de l'eau sur leur territoire pour obtenir un tarif unique en 2023.

Une forte concurrence :

Les procédures de mise en concurrence des contrats de délégation permettent une baisse de la part du prix de l'eau perçue par le délégataire et ce quelle que soit la taille des services d'eau potable. Pour la période 2013-2018, c'est plus de 50% des collectivités distributrices qui ont un nouveau contrat de délégation.

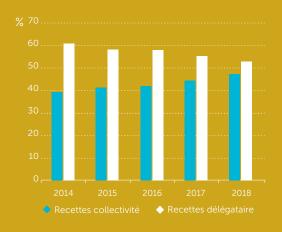
♦ LES RECETTES SUR LES VENTES D'EAU

Les ventes d'eau alimentent principalement les recettes du délégataire et de la collectivité pour assurer le fonctionnement, l'entretien et les investissements du service.

Evolution 2014-2018	-11%	+20,2%
Evolution 2014-2018	+1,	

Le montant des recettes est fortement corrélé au prix de l'eau qui baisse. Ainsi les recettes globales stagnent malgré l'augmentation des consommations.

RECETTES DES VENTES D'EAU MIEUX PARTAGÉES ENTRE COLLECTIVITÉS ET DÉLÉGATAIRES



Depuis ces 5 dernières années, il existe un rééquilibrage des recettes entre le délégataire et la collectivité, lié à la négociation des nouveaux contrats d'affermage et à la prise d'une partie du gain par les collectivités pour augmenter leur tarif.



Il est important de veiller à ce que le prix de l'eau soit le plus juste.

C'est-à-dire qu'il permette aux consommateurs d'aujourd'hui d'avoir accès à un service de qualité tout en le préservant pour les générations futures.



AGIR ENSEMBLE POUR LES PERSONNES EN SITUATION FRAGILE

LA TARIFICATION SOCIALE

La loi Brottes de 2013 permet des expérimentations pour la mise en place d'une tarification sociale. Le dispositif peut se traduire par la gratuité des premiers mètres cubes, la mise en place de tarifs réduits ou progressifs, ou encore par des aides au règlement des impayés. Il peut aussi prendre la forme d'un « chèque eau ». Deux collectivités (CERB et Liffré) se sont engagées dans ces démarches.

Agir ensemble pour aujourd'hui pour demain pour tous



♦ LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La loi Oudin-Santini autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

17 collectivités territoriales de l'eau potable appliquant le 1% solidarité ont été recensées dans le département.

Elles se sont mobilisées à hauteur de 82 000€ en 2019.

Ce dispositif est un levier précieux pour la mise en œuvre de projets de coopération décentralisée: il a permis notamment la construction d'un nouveau forage dans le hameau de culture de Bendaoghin au Burkina Faso notamment grâce à l'aide financière du SMPBC.





Syndicat Mixte de Gestion pour l'Approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine 2D allée Jacques Frimot • 35000 RENNES • Tél. 02 99 85 50 69 • contact@smg35.fr www.smg35.fr

